

Extraits des délibérations du Conseil Municipal du 12 mai 2011

Acquisitions de parcelles de terre

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé l'achat des différentes parcelles suivantes :
- section AC n° 482
 - section A n° 772
 - section AD n° 64 pour partie et section AD n° 66 en indivis
 - section AD n° 21 et AD n° 37
 - section ZY n°37, située commune de Vivoin
 - section A n° 152
 - section AE n° 968 (immeuble ou partie de l'immeuble)
 - section AE n° 501, AE n° 772 et AE n° 775

Vente de parcelles de terre

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de son intention de vendre deux parcelles de terre cadastré section ZY n° 6 (séparée en deux parcelles), située sur la commune de Vivoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter le service de France-Domaine pour une évaluation.

Délibération n° 2011-036 rapportée

Suite à une erreur matérielle dans la rédaction de la délibération n° 2011-036 relative à des acquisitions parcellaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de rapporter la délibération n° 2011-036

Bien immobilier

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'évaluation de France Domaine concernant l'ensemble immobilier situé ville de Beaumont-sur-Sarthe cadastré section AE n° 153, AE n° 154 et AE n° 654.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident de surseoir à statuer sur l'acquisition de l'ensemble immobilier situé 3, rue Louatron estimant le coût trop élevé par rapport au projet à réaliser. Cet immeuble serait détruit pour une nouvelle construction.

Tarifs cantine, année scolaire 2011-2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide une augmentation de 1,5% (arrondi au centime supérieur ou inférieur)

Code	Nature	Année scolaire 2010 - 2011	Année scolaire 2011 - 2012
TARIF REPAS REGULIER			
1	maternelles commune	3,43 €	3,48 €
2	maternelles hors-commune	3,99 €	4,05 €
3	élémentaires commune	3,59 €	3,64 €
4	élémentaires hors-commune	4,21 €	4,27 €
5	collège	4,39 €	4,45 €
TARIF REPAS OCCASIONNEL			
6	adultes	5,40 €	5,48 €

Tarifs garderie, année scolaire 2011-2012

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'accueil périscolaire est désormais tenu par la mairie de Beaumont-sur-Sarthe.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité décident :

	Année scolaire 2010 - 2011	Année scolaire 2011 - 2012
GARDERIE MATIN	1,65 €	1,70 €
GARDERIE SOIR	2,45 €	2,52 €

Organisation du comice agricole

Monsieur le Maire rappelle que le comice agricole du canton de Beaumont-sur-Sarthe se déroulera le samedi 20 août 2011 à Beaumont-sur-Sarthe à la Motte.

A l'occasion de ce comice, Monsieur le Maire donne l'avancement du programme relatif aux festivités organisées par :

- ✗ l'Association Cantonale d'Animation
 - ✓ Loto le samedi 4 juin 2011 (location salle loisirs et culture gratuite)
 - ✓ Vide-grenier le dimanche 21 août 2011 dans les rues de la ville de Beaumont-sur-Sarthe
 - ✓ Feux d'artifice le dimanche 21 août 2011 au stade, rue des Vosves
- ✗ le Comité d'Animation des Fêtes et Comices Belmontais
 - ✓ Samedi 20 août 2011 le matin : organisation des festivités autour du comice agricole, exposition des commerçants, artisans, associations et animations autour du comice.

Monsieur le Maire précise que le comice agricole commencera le samedi 20 août 2011, la visite officielle du comice se déroulera à 11 heures. Les élus seront invités au repas des officiels le midi.

Modification statutaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la création d'un poste d'attaché principal à compter du 12 mai 2011.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la mise en place d'un Compte Epargne Temps.

Réunion réforme territoriale

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion sur la réforme territoriale aura lieu à la salle Loisirs et Culture de Beaumont-sur-Sarthe le lundi 23 mai 2011 à 20h30.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à être présents lors de cette réunion.

Les membres du Conseil Municipal en prennent acte.

Remplacement de la Croix église

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la croix vétuste et délabrée située au dessus de l'horloge de l'église. Monsieur le Maire propose de fabriquer une nouvelle croix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de solliciter Monsieur KOURA pour la réalisation de dessins et croquis préalablement à la fabrication d'une nouvelle croix et décide le paiement d'honoraires, et divers frais annexes à Monsieur KOURA.

Affaires diverses

Fête de la musique

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la Fête de la musique se déroulera le vendredi 17 juin 2011 à 20h30 sous les Halles avec la Société Musicale.

Représentation Centre Culturel de la Sarthe

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une lettre reçue du Centre Culturel de la Sarthe concernant des représentations musicales les 15 et 16 juillet 2011 sous les Halles et à l'église de Beaumont.

Cinéma de plein air

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation d'une séance de cinéma en plein air dans les jardins de la Mairie le mercredi 06 juillet 2011 à 22h30.

Monsieur le Maire précise que cette séance sera organisée par le Pays de la Haute Sarthe.

Avant la projection de ce film, une visite dans le centre ville de Beaumont-sur-Sarthe sera organisée sur le thème de l'eau.

Le Conseil Municipal prend acte de toutes ces informations et invitations.

Festivités du 14 juillet

Monsieur le Maire propose le programme suivant pour les cérémonies du 14 juillet.

Mercredi 13 juillet 2011 :

21h : Place des Halles
Concert par la Société Musicale
22h : Retraite aux flambeaux

Jeudi 14 juillet 2011 :

8h : Salves d'artillerie
Vide grenier dans le centre ville toute la journée
Piscine avec entrée gratuite

Le principe de la pose de barrières identique à la fête de la musique est une solution adéquate pour éviter tous bruits perturbants.

Elections 2012

Monsieur Le Maire donne les dates prévisionnelles des élections politiques devant se dérouler en 2012 :

- ✘ Elections présidentielles : 22 avril 2012 et 6 mai 2012
- ✘ Elections législatives : 10 et 17 juin 2012

L'intégralité des délibérations du Conseil Municipal est consultable à l'affichage public à la mairie (panneaux extérieurs près du secrétariat).